

Avenant n°92 du 19 juin 2025 fixant la grille des salaires

ARTICLE 1 : GRILLE DES SALAIRES

NIVEAU	REVENU MINIMAL CONVENTIONNEL ANNUEL (RMA)
1	22 111 €
2	23 635 €
3	27 153 €
4	31 917 €
5	34 776 €
6	38 323 €
7	46 228 €
8	46 432 €
9	48 553 €
10	52 071 €

ARTICLE 2 : CLAUSE DE REVOYURE

Les partenaires sociaux conviennent d'inscrire à nouveau la question des rémunérations minimales conventionnelles annuelles à l'ordre du jour de la dernière réunion paritaire de 2025.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIÉS

En application de l'article L. 2261-23-1 du Code du travail, les signataires du présent accord précisent que le contenu de celui-ci ne justifie pas de prévoir de stipulations spécifiques, pour les entreprises de moins de cinquante salariés, visées à l'article L. 2232-10-1 du Code du travail, dans la mesure où l'accord a vocation à s'appliquer à toutes les entreprises de la branche, quelle que soit leur taille ou le volume de leurs effectifs.

ARTICLE 4 : DURÉE, ENTRÉE EN VIGUEUR ET FORMALITÉS

Le présent avenant est conclu à durée indéterminée.

Il prend effet à la date du 1^{er} janvier 2025, sous réserve de la mise en œuvre du droit d'opposition. Il s'incorpore à la convention collective nationale des cabinets ou entreprises d'expertises en automobile du 20 novembre 1996, en remplacement de la grille des salaires de l'avenant n°88.

À l'issue de la procédure de signature, manuscrite ou électronique, chaque organisation syndicale, signataire ou non, se voit remettre en main propre ou transmettre un exemplaire du présent accord conformément aux dispositions du Code du travail.

L'accord est ensuite notifié à l'ensemble des organisations syndicales et déposé dans les conditions prévues par le Code du travail.

Les partenaires sociaux conviennent d'en demander l'extension auprès du Ministre chargé du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ADHÉSION

Toute organisation syndicale représentative non-signataire du présent accord pourra y adhérer par simple déclaration auprès de l'organisme compétent. Elle devra également aviser, par lettre recommandée, toutes les autres organisations signataires.

Fait à Paris, le 19 juin 2025

Entre le Syndicat Professionnel :

Fédération française de l'expertise automobile (FFEA), représentée par Lionel NAMIN

Lionel NAMIN

[Lionel NAMIN \(23 juin 2025 10:42 GMT+2\)](#)

Et les syndicats de salariés :

CFDT Fédération des banques et assurances, représentée par Bruno PANTANELLA



Bruno PANTANELLA (26 juin 2025 13:23 GMT+2)

CFE/CGC Fédération de l'assurance / SNECAA, représentée par Pierre-Emmanuel CHEVALLIER



Pierre-Emmanuel CHEVALLIER (20 juin 2025 17:29 GMT+2)

FO Fédération de la Métallurgie, représentée par Bruno REYNES



Bruno REYNES (22 juin 2025 13:04 GMT+2)

CGT Fédération des Sociétés d'Études de Conseil et de prévention, représentée par Jean-Yves BELAY-MAURICE



J.-Yves BELAY-MAURICE (23 juin 2025 18:27 GMT+2)

Union Professionnelle des Experts en Automobile Salariés (UPEAS), représentée par Yves SCHIELE



Yves SCHIELE (24 juin 2025 16:48 GMT+2)

Avenant n°92 - Grille des salaires

Rapport d'audit final

2025-06-26

Créé le :	2025-06-20
De :	Nélia PALMAS (juridique@ffea.fr)
État :	Signé
ID de transaction :	CBJCHBCAABAA7aMiDgwY3vMku2aqrOzsDBFxnN49J-HR

Historique de "Avenant n°92 - Grille des salaires"

-  Document créé par Nélia PALMAS (juridique@ffea.fr)
2025-06-20 - 14:28:52 GMT- Adresse IP : 176.134.19.128
-  Document envoyé par e-mail à Lionel NAMIN (secretaire.general@ffea.fr) pour signature
2025-06-20 - 14:28:56 GMT
-  Document envoyé par e-mail à Jean-Yves BELAY-MAURICE (jean-yves.belay-maurice@bca.fr) pour signature
2025-06-20 - 14:28:56 GMT
-  Document envoyé par e-mail à Pierre-Emmanuel CHEVALLIER (pierre-emmanuel.chevallier@fr.sedgwick.com) pour signature
2025-06-20 - 14:28:57 GMT
-  Document envoyé par e-mail à Bruno PANTANELLA (bpantanella@fba.cfdt.fr) pour signature
2025-06-20 - 14:28:57 GMT
-  Document envoyé par e-mail à Bruno REYNES (breynes@fo-metaux.fr) pour signature
2025-06-20 - 14:28:57 GMT
-  Document envoyé par e-mail à Yves SCHIELE (yves.schiele@bca.fr) pour signature
2025-06-20 - 14:28:57 GMT
-  E-mail consulté par Bruno PANTANELLA (bpantanella@fba.cfdt.fr)
2025-06-20 - 14:29:05 GMT- Adresse IP : 54.236.50.125
-  E-mail consulté par Pierre-Emmanuel CHEVALLIER (pierre-emmanuel.chevallier@fr.sedgwick.com)
2025-06-20 - 14:40:27 GMT- Adresse IP : 91.173.72.235
-  E-mail consulté par Lionel NAMIN (secretaire.general@ffea.fr)
2025-06-20 - 14:42:38 GMT- Adresse IP : 176.173.218.112
-  E-mail consulté par Yves SCHIELE (yves.schiele@bca.fr)
2025-06-20 - 14:55:56 GMT- Adresse IP : 104.47.24.254

 Document signé électroniquement par Pierre-Emmanuel CHEVALLIER (pierre-emmanuel.chevallier@fr.sedgwick.com)
Date de signature : 2025-06-20 - 15:29:54 GMT - Source de l'heure : serveur- Adresse IP : 165.225.20.189

 E-mail consulté par Jean-Yves BELAY-MAURICE (jean-yves.belay-maurice@bca.fr)
2025-06-20 - 15:53:00 GMT- Adresse IP : 104.47.25.254

 E-mail consulté par Bruno REYNES (breynes@fo-metaux.fr)
2025-06-22 - 11:02:44 GMT- Adresse IP : 92.184.108.147

 Document signé électroniquement par Bruno REYNES (breynes@fo-metaux.fr)
Date de signature : 2025-06-22 - 11:04:28 GMT - Source de l'heure : serveur- Adresse IP : 92.184.108.147

 Document signé électroniquement par Lionel NAMIN (secretaire.general@ffea.fr)
Date de signature : 2025-06-23 - 08:42:15 GMT - Source de l'heure : serveur- Adresse IP : 80.215.245.158

 Le signataire Jean-Yves BELAY-MAURICE (jean-yves.belay-maurice@bca.fr) a saisi ce nom lors de la signature en tant que J.-Yves BELAY-MAURICE
2025-06-23 - 16:27:12 GMT- Adresse IP : 93.19.64.215

 Document signé électroniquement par J.-Yves BELAY-MAURICE (jean-yves.belay-maurice@bca.fr)
Date de signature : 2025-06-23 - 16:27:14 GMT - Source de l'heure : serveur- Adresse IP : 93.19.64.215

 Document signé électroniquement par Yves SCHIELE (yves.schiele@bca.fr)
Date de signature : 2025-06-24 - 14:48:05 GMT - Source de l'heure : serveur- Adresse IP : 195.25.89.113

 Document signé électroniquement par Bruno PANTANELLA (bpantabella@fba.cfdt.fr)
Date de signature : 2025-06-26 - 11:23:54 GMT - Source de l'heure : serveur- Adresse IP : 92.184.96.124

 Accord terminé
2025-06-26 - 11:23:54 GMT